



*Régie intermunicipale  
du service de sécurité incendie  
des municipalités de  
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,  
Saint-Jules et Saint-Séverin.*

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

### PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin siège en séance ordinaire ce 25 mars 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Membres votants : MM. Mario Groleau, président du CA  
Jean-Paul Cloutier, vice-président du CA  
Martin Nadeau, secrétaire-trésorier du CA  
Ghislaine Doyon, administratrice

Membres non-votants : MM. Joël Giguère, administrateur  
Lucie Gilbert, administratrice  
Gino Vachon, administrateur  
Patricia Labbé, administratrice

Assistent également : MM. Marc-André Paré, directeur général et  
secrétaire-trésorier de la Régie  
Israël Dodier, directeur incendie et chef pompier

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Groleau et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-03-25-01

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020;
4. Comptes à payer 1er janvier au 29 février 2020;
5. Correspondances;
6. Interventions janvier 2020;
7. Interventions février 2020;
8. Suivi budgétaire au 29 février 2020;
9. États financiers 2019;
10. Rapport visite assurance;
11. Règlement intervention hors du réseau routier (sauvetage);
12. Rencontre avec Hydro Québec pour feu électrique;
13. Dépôt du rapport du comité d'analyse des terrains pour nouvelle caserne;
14. Divers :
  - Assemblée extraordinaire pour terrain nouvelle caserne
15. Période de questions;
16. Date et lieu de la prochaine réunion (17 juin 2020);
17. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Ghislaine Doyon d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-03-25-02

**3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020**

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel. Il est proposé par Martin Nadeau que le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-03-25-03

**4. Comptes à payer 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2020**

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 29 février 2020.

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier que les comptes à payer pour la période du 1er janvier au 29 février 2020 pour un montant de 49 081,52\$ soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5. Correspondance

- Une lettre de Monsieur Yves Lacasse, courtier en assurance de dommages des entreprises de PMT Roy, pour nous informer de sa retraite et de la nouvelle représentante pour le Régie.
- Une lettre de CAUCA pour aviser la Régie que d'ici 2024, CAUCA utilisera le mode MDR numérique au lieu que l'analogique pour les communications des radios.

2020-03-25-04

## 6. Interventions janvier 2020

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de janvier 2020. Il est proposé par Ghislaine Doyon d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-03-25-05

## 7. Interventions février 2020

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de février 2020. Il est proposé par Mario Groleau d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de février 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8. Suivi budgétaire au 29 février 2020

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 29 février 2020 pour information. Il fait état d'un excédent de 29 465,90\$.

2020-03-25-06

## 9. Adoption des états financiers 2019

Conformément à l'article 176.1 du code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil d'administration le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2019, le tout tel que présenté par le vérificateur externe, Monsieur Philippe Rouleau, de Blanchette Vachon. Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier que les états financiers de l'exercice financier de l'année 2019 soient adoptés et que le surplus de l'année 2019 soit affecté au surplus accumulé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. Rapport visite assurance**

Marc-André Paré présente le rapport déposé par la Mutuelle des municipalités du Québec suite à sa visite préventive des bâtiments de la Régie. Le rapport comporte des modifications obligatoires ainsi que des recommandations. Marc-André Paré informe les administrateurs que les correctifs obligatoires sont en voie d'être corrigés et que les recommandations concernant le bâtiment loué seront transmises au propriétaire.

## **11. Règlement intervention hors du réseau routier (sauvetage)**

Marc-André Paré informe les administrateurs qu'un avis juridique a été demandé à notre avocat afin de valider la possibilité de facturer les interventions hors du réseau routier aux personnes non résidentes des municipalités. Un modèle de règlement d'une autre municipalité a été fourni. Un retour sera effectué à la prochaine réunion du conseil suite à l'avis juridique de l'avocat.

## **12. Rencontre avec Hydro Québec pour feu électrique**

Mario Groleau informe les administrateurs qu'il a rencontré une représentante d'Hydro Québec afin d'être en mesure de facturer les interventions incendie pour feu électrique sur les lignes électriques. Après validation, il existe déjà une entente entre Hydro Québec, la FQM et l'UMQ concernant ce qui a été discuté avec la représentante d'Hydro Québec. Il n'est donc pas possible de facturer ces interventions à Hydro Québec.

## **13. Dépôt du rapport du comité d'analyse des terrains pour nouvelle caserne**

Jean-Paul Cloutier fait la présentation du rapport d'analyse des terrains pour la nouvelle caserne produit par le comité de projet. Ce document sera envoyé aux quatre municipalités et il contient l'ensemble des informations à prendre en considération pour le choix du terrain. Il manque des informations quant aux projets 5 et 6.

Concernant le projet 5, Jean-Paul Cloutier va contacter le propriétaire du terrain afin de connaître le prix de vente demandé.

Concernant le projet 6, Martin Nadeau va valider avec le propriétaire du terrain la disponibilité du terrain pour la vente.

Ces informations devront être connues pour la réunion où le choix du terrain sera effectué.

## **14. Divers**

- **Réunion extraordinaire**

Suite au dépôt du rapport d'analyse des terrains pour l'emplacement de la nouvelle caserne, une réunion extraordinaire aura lieu le 22 avril à 19h afin de choisir, par vote, du terrain retenu pour l'emplacement de la nouvelle caserne. Le comité de projet a fourni aux municipalités l'ensemble des informations pour arrêter leur choix sur le terrain choisi pour la construction de la nouvelle caserne.

**15. Période de questions**

- Aucune question

**16. Date et lieu de la prochaine assemblée**


La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 17 juin 2020 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2020-03-25-07

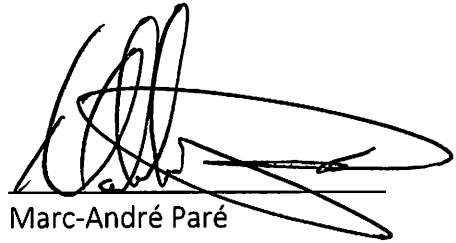
**17. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21h18 par Ghislaine Doyon que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Mario Groleau  
Président



Marc-André Paré  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.